



Situation de handicap

Référents : Rémi VEYRUNES, Elodie MARC

Accueil : L'ensemble de nos établissements sont aux normes pour l'accueil du public à mobilité réduite sauf les agences de Mauguio et Villeneuve les Maguelone (dérogation)

Pour les personnes malentendantes : les échanges par mail/sms sont privilégiés ou l'utilisation d'un bloc-notes si l'interlocuteur n'est pas appareillé. Nous avons également un enseignement formé à la langue des signes sur l'agence FACULTES (Swann DELAMARE)

Dans le cadre des formations groupe lourd, il peut y avoir un traducteur mis à disposition du stagiaire en partenariat avec CAP EMPLOI après accord du prescripteur.

Moyens pédagogiques et techniques :

7 véhicules automatiques RENAULT CLIO (au minima 1 par établissement)

2 véhicules PEUGEOT 308 aménagés selon le handicap (uniquement sur l'agence Ctre-Ville)

Liste des aménagements disponibles :

- Cercle accélérateur au volant
- Commande manuelle pour le freinage
- Tirer pousser combiné pour l'accélération et le freinage
- Clignotants occipitaux
- Fourche au volant
- Pédales inversées
- Boule au volant avec commandes secondaires
- Boîte automatique

Enseignants pour les véhicules automatiques :

Agence Centre-ville : Rémi VEYRUNES, Ghislain BRUN, Jérôme SANCHO,

Agence FAC (UNIV et PHARMA) Stéphanie THECY, Swann DELAMARRE

Agence Mauguio : Yoann GUIGOT

Agence Lunel : Laurent VASSELIN

Agence VLM : Arnaud BALBOA

Dans le cas d'une situation de handicap, un entretien sera nécessaire en amont de la formation afin de déterminer la faisabilité de la formation que ce soit au niveau réglementaire qu'au niveau de l'aménagement du véhicule.

Une visite médicale d'aptitude sera également obligatoire.

Partenaires : CAP EMPLOI, AGEFIPH, PROPARA, ARIEDA

Toutes les informations sur les démarches (le permis, la réglementation, l'adaptation du véhicule, l'assurance) sont disponibles sur le site www.automobile.ceremh.org

Arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (refonte)

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=8dD3wEzkeHMp59Q_y7Jrp2jXbwEqgi4p1G3fTjIpsFU=

maj 151225

